

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 2 092 840 AU 110, AVENUE JACQUES

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac étudiera, le 19 août 2024 à 20 heures, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé sur le lot 2 092 840, au 110, avenue Jacques, dans la zone H-117.

La demande présentée a pour but d'autoriser la dérogation mineure suivante au Règlement 5000 de zonage :

• Une façade arrière d'un bâtiment principal adjacent à une rue publique comprenant 0 % de revêtement extérieur en maçonnerie au lieu d'un minimum de 50 %.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Candiac, le 23 juillet 2024

Linda Chau, avocate

Greffière adjointe et directrice adjointe

Services juridiques